Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 10

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

huit vers contenus dans le *San-Tzy-Tzyn ;* après quoi il passe au second manuel, *Sy-Schou,* ou les quatre livres classiques, puis au *Tzyn*, ou les cinq livres sacrés ; l'instruction générale est alors terminée.

Il n'y a point d'écoles de filles, et les femmes restent illettrées, à peu d'exception près. Il faut remarquer que ce n'est point par principe que les femmes sont privées d'instruction ; mais parce qu'elles ne peuvent consacrer plus de dix ans à leur instruction (de sept à dix-sept ans), temps insuffisant pour s'initier aux principes exposés par les auteurs dans leurs ouvrages. Les femmes qui ont pu arriver à l'instruction supérieure sont très considérées par leurs concitoyens. La littérature chinoise a aussi des représentants du beau sexe ; elle compte des femmes philosophes, des femmes poètes et des femmes savantes.

(*Extrait du livre* L'Asie, *de L. Lanier.*)

CORRESPONDANCES

I

Du vieux pays de Vaud, le 5 mai 1904.

Monsieur le Rédacteur,

Vous ne trouverez pas mauvais, j'espère, que je vienne, après un silence de quelques mois, me rappeler au souvenir de vos bienveillants lecteurs. J'ai glané pendant ce temps, de ci de-là, à leur intention, ample matière à causerie. Je n'en ferai toutefois pas l'objet de mon entretien de ce jour, ce sera pour plus tard. Je m'impose aujourd'hui une tâche à la fois plus triste et plus douce à remplir, c'est celle de rendre à mon tour un dernier et suprême hommage à la mémoire de l'homme d'école éminent que vient de perdre le canton de Fribourg dans la personne de M. le professeur Horner.

A l'occasion de la retraite de M. Horner comme Rédateur du *Bulletin pédagogique*, j'ai publié dans le numéro du 15 décembre 1902 de notre revue un article dans lequel je faisais ressortir, à grands traits, l'activité rénovatrice, éclairée et féconde déployée par cet éducateur, et je mettais en relief le rôle prépondérant et unique qu'il a joué dans la réorganisation de notre régime scolaire et la transformation de notre enseignement primaire. Vous avez vous-même, Monsieur le Rédacteur, dans une notice nécrologique parue dans le *Bulletin* peu de jours après sa mort, retracé la belle carrière de ce pédagogue émérite, en un noble langage et avec des accents touchants, auxquels s'est associé d'un cœur ému le corps enseignant tout entier. Enfin dans les deux derniers numéros de notre organe, sous le titre : *M. Horner et l'école primaire fribourgeoise*, une plume compétente a publié une étude consciencieuse et documentée sur l'œuvre accomplie par notre cher défunt. Je ne puis qu'applaudir à ces manifestations de regret et de reconnaissance envers le maître incomparable dont nous pleurons la perte. J'éprouve aujourd'hui l'impérieux besoin de faire entendre ma note

dans ce concert et d'unir ma voix à celles qui s'élèvent de toutes parts pour célébrer ses mérites.

Je ne veux point ici de crainte de m'exposer à des redites, revenir sur les diverses étapes de cette existence si bien remplie, toute de travail, de dévouement et de fidélité au devoir, ni parler de son habileté et de ses succès comme professeur, ni considérer le sillon profond qu'il a tracé, au prix d'un labeur incessant, dans le champ de l'enseignement. Mais je ne saurais taire les qualités exquises du cœur qui faisaient de M. Horner un éducateur accompli et que n'oublieront jamais ses anciens élèves de l'Ecole normale, où il a rempli durant de nombreuses années avec tant de distinction les doubles fonctions d'aumônier et de professeur. Sa sollicitude s'étendait à tous et les étudiants subissaient d'emblée et comme par enchantement l'ascendant que savait prendre sur eux cette âme d'élite. Son zèle dans l'exercice de sa charge ne connaissait pas de bornes Il suivait d'un œil attentif les progrès intellectuels de tous, mais il avait encore plus à cœur leur formation morale. Il inspirait à tous respect, confiance et affection. Aussi était-il le conseiller, le guide et quelquefois le confident de ses élèves.

Ce rôle de mentor, il le conserva envers un grand nombre après leur sortie de l'Ecole normale. Quand un jeune instituteur rencontrait sur son chemin des difficultés et des déboires, il trouvait auprès de M. Horner directions et réconfort. Beaucoup restèrent avec lui en relations épistolaires, ce qui dut lui prendre beaucoup de temps, mais sa prodigieuse activité suffisait à tout. Il vouait un intérêt particulier aux élèves intelligents et studieux qu'il accompagnait dans la carrière de ses avis paternels, de ses encouragements, de sa bienveillance et de sa protection. Plus d'un lui est redevable de ses succès et de sa promotion dans la hiérarchie scolaire. Envers ses collègues de l'établissement, il était d'un abord affable et cordial, toujours complaisant et serviable. Ses nombreux amis garderont un souvenir attendri des heures pleines de charmes passées dans son aimable société.

Il n'est plus ce travailleur infatigable, ce pionnier du progrès scolaire, cet ami dévoué de l'enfance, de la jeunesse et du corps enseignant, ce professeur novateur et zélé, érudit et captivant, cet éducateur aux élans généreux, ce collègue modeste et obligeant, ce prêtre à l'âme vraiment sacerdotale. La mort l'a frappé prématurément et d'une façon inopinée dans la plénitude de ses forces et de son activité, et il laisse au milieu de nous un vide qui ne sera pas comblé.

Durant trente années, M. Horner a frayé au corps enseignant le chemin à suivre. Il a lutté sans trève pour détrôner dans nos écoles la vieille routine et y faire régner les méthodes rationnelles. Les réformes qu'il a entreprises sont aujourd'hui réalisées ou en voie de réalisation. Sa perte sera néanmoins vivement sentie, car pour atteindre complètement le but qu'il s'était proposé il reste des difficultés à surmonter et des obstacles à vaincre. Il est toutefois permis d'espérer, dans un avenir prochain, le triomphe définitif de la cause qu'il a défendue avec tant de savoir, d'énergie et de persévérance.

Telle qu'elle est aujourd'hui, l'œuvre accomplie chez nous par M. Horner dans le domaine de l'école est considérable. De son passage, il reste dans le canton une trace bienfaisante et ineffaçable. Un homme de sa valeur honore la terre qui l'a vu naître. Son pays qu'il a tant aimé et pour lequel il a tant travaillé ne saurait

s'acquitter envers lui de sa dette de reconnaissance en lui tressant des couronnes éphémères. Il doit à sa mémoire un souvenir plus tangible et plus durable, où les éducateurs futurs viendront retremper leur courage et puiser des inspirations capables de produire de grandes pensées et de nobles dévouements. En attendant, le divin Maître lui a donné, j'en ai la douce et consolante certitude, au sein de l'éternelle Vérité, où n'existent plus ni la contradiction ni la lutte, la récompense promise au bon serviteur. Et nous, ses disciples et ses amis affligés, nous déposons sur sa tombe trop tôt ouverte, avec nos regrets et nos larmes, le juste tribut de notre vénération et de notre gratitude. PACIDUS.

II

Lettre d'Amérique

(Suite et fin.)

Prusse. — Le maître d'école prussien a — selon les enthousiastes expressions populaires de l'époque — gagné les trois dernières guerres. Sa situation pécuniaire n'est pourtant pas très enviable. Son salaire moyen dans les petites villes et à la campagne est de 870 mk.; là où la plupart des denrées alimentaires sont d'un prix plus élevé qu'à New-York même.

Dans les grandes villes, l'instituteur touche environ 1350 mk., auxquels il faut ajouter une subvention annuelle de 80 mk. (35 mk. dans la province) accordée par le gouvernement. A Berlin, il est vrai, le corps enseignant est mieux rétribué. Les instituteurs perçoivent un traitement de 1250 à 2000 mk., les institutrices de 560 à 1600 mk. La plus haute pension s'élève au 75 % du dernier salaire touché.

Les impôts pour l'éducation forment une des lourdes charges des familles pauvres et nombreuses. Un député au Reichstag disait dernièrement avec raison : « On ne pourrait trouver un meilleur moyen de dégoûter les pauvres gens de toute instruction. » Les parents ont à supporter la taxe d'Etat se montant à 8 mk. par habitant, la taxe municipale pour l'enseignement, plus 1 % du coût total de l'instruction. Les familles du peuple doivent hésiter devant tant de frais augmentés encore par l'achat des livres et du matériel.

France. — C'est le 16 juin 1881 seulement que l'instruction publique fut rendue gratuite pour tous; ainsi s'explique le nombre considérable d'illettrés que l'on rencontre encore, dans les campagnes surtout. L'expulsion des Congrégations enseignantes ne contribuera certainement pas à combler cette grande lacune. La Chambre a, dernièrement, décidé une légère amélioration des traitements. Selon cette décision, un instituteur adjoint ne pourra recevoir moins de 1000 fr., et un instituteur régulier moins de 1100 fr.

Grèce. — L'instruction est obligatoire depuis 1834, mais un nombre considérable de Grecs refusent de se soumettre à cette obligation. Une récente statistique prouve que le 50 % des hommes et le 80 % des femmes ne savent ni lire, ni écrire Les traitements sont subordonnés à une classification. Les maîtres de la 1re classe touchent 130 fr., ceux de la 2me 80 fr., ceux de la 3me 65 fr. par mois.

Italie. — L'enseignement fut rendu obligatoire vers 1878, pour les enfants de 6 à 9 ans. Il n'y a pas d'écolage, la commune doit pourvoir

à toutes les dépenses. Malgré certains progrès accomplis, le nombre des illettrés reste très élevé. Les instituteurs sont très modestement rétribués ; le salaire moyen dans les villes est d'environ 900 fr., dans les campagnes d'environ 600 fr. Le gouvernement, heureusement, en garantit le paiement, mais, jusqu'à ce jour, il refuse toute pension aux familles d'instituteurs morts à la peine.

Hollande — Dans ce pays, l'instruction est assez développée et les traitements du personnel enseignant sont en harmonie avec la situation générale. L'Etat entretient un certain nombre d'écoles normales richement dotées.

Espagne. — Sur une population de 18 millions d'habitants, l'Espagne comptait, en 1900, 47 % d'illettrés. Particularité rare, les campagnes sont supérieures aux villes sous le rapport du nombre des écoles. A Barcelone se trouve une école pour 5600 habitants ; à Madrid, une pour 3100, tandis que les plus petits villages ont la leur. Le corps enseignant reçoit des appointements souvent dérisoires. On cite de malheureux instituteurs qui touchent 90 fr., d'autres 60 fr., d'autres encore 45 fr. par an. Cette situation tend cependant à s'améliorer, car, en 1901, l'Etat a pris à sa charge le budget des écoles. Les instituteurs, s'ils sont pauvrement rétribués, n'ont du moins pas la surprise, parfois désagréable, de voir l'inspecteur scolaire entrer inopinément dans leur classe. Ces hauts fonctionnaires ne sont pas nombreux : un par province. A peine peuvent-ils visiter toutes leurs écoles dans l'espace de deux ou trois ans. Dans la province d'Oviedo, l'inspecteur a 1215 écoles sous sa surveillance, dans celle de Léon, 1245.

Autriche. — Le Parlement a encore refusé de prendre en considération la situation très précaire des instituteurs de la monarchie. Le lourd fardeau de l'enseignement est laissé aux soins des communes et, dans les provinces slaves surtout, trop pauvres pour entretenir des écoles, l'éducation, quoique obligatoire, est entièrement négligée. L'enfant doit aller à l'école de 6 à 14 ans, mais il n'y est certainement pas contraint, puisqu'on compte en Autriche un grand nombre d'illettrés.

Suède et Norvège. — Depuis de nombreuses années déjà, le peuple scandinave apprécie les services des instituteurs à leur valeur, mais il semble mépriser le travail des institutrices dont les salaires sont ridiculement bas. Le traitement minimum de ces dernières est inférieur à 300 fr. et, malgré les plus brillantes capacités et de nombreuses années d'enseignement, elles ne peuvent recevoir plus de 1200 fr. Dans la campagne, le maître d'école cultive généralement un lopin de terre et garde quelques pièces de bétail.

Suisse. — Arrivons à notre pays. Voici le jugement émis, dans le rapport dont nous avons parlé, sur l'état de l'instruction dans la libre Helvétie :

« Il est hors de doute que la Suisse possède, en Europe, le système le plus hautement avancé. Tandis que la Grande-Bretagne continue à recueillir des sous de ses petits enfants, la Suisse pourvoit à l'enseignement primaire gratuit pour tous. Les écoles sont sous le contrôle des gouvernements, l'instruction est obligatoire et le traitement des instituteurs varie suivant les cantons. »

J'espère que ces quelques renseignements comparatifs intéresseront vos lecteurs, et qu'ils engageront le corps enseignant à poursuivre résolument sa marche dans la voie du progrès. H. I. G.